

LEGISLATURE 2002 - 2006

PROCES-VERBAL no 24

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 16 mars 2005 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Présidente : Mme Marion de Lattre-Wiesel

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2005
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau conseiller communal
4. Dépôt et développement des motions et interpellations
5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 1/2005 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Sophie Anne Clément Stocker)
6. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 6.1 Préavis municipal no 3/2005 relatif à cinq demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Cindy Fiore, M. Robert Mirafiore, M. Ljubisa Mandic et son épouse Mme Milostiva Mandic ainsi que leurs deux enfants, M. Manuel Da Encarnaçao Dos Santos et son épouse Mme Angelina Gaspar Martins Dos Santos, Mlle Anne Charlotte Kenaghan)
 - 6.2 Préavis municipal no 4/2005 concernant la demande de crédit de fr. 137'000.-- en vue de la rédaction finale du Plan général d'affectation (PGA) communal et de son règlement, ainsi que de la réalisation des mesures d'appui et d'accompagnement s'y rapportant
 - 6.3 Préavis municipal no 5/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement du carrefour avenue du Clos-d'Aubonne - avenue Edouard-Muller
 - 6.4 Préavis municipal no 6/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF, comprenant la construction d'un giratoire au carrefour avenue des Baumes - avenue de Traménaz et la construction d'un trottoir, côté Est, entre l'avenue des Mousquetaires et l'avenue de Traménaz
 - 6.5 Préavis municipal no 7/2005 concernant la réponse à la motion de M. Gilbert Vernez "Jardins à portée de tous"
7. Rapports :
 - 7.1 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 29/2004 relatif à la demande de crédit pour l'élargissement du chemin de l'Auverney et la création d'un trottoir
 - 7.2 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 2/2005 relatif à une demande de crédit pour le changement des vitrages de la piscine du complexe sportif des Mousquetaires
8. Communications municipales, notamment :
 - Communication no 8/2005 sur les dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - Communication no 9/2005 concernant le Château de La Tour-de-Peilz - rénovation de l'escalier en bois extérieur - création d'un escalier métallique dans la tour Est
 - Communication no 10/2005 relative au dépôt du CVVT et WC publics - Place de la Poteylaz - La Tour-de-Peilz
 - Communication no 11/2005 concernant le retrait du Plan partiel d'affectation "Les Deux Collines"

9. Propositions individuelles et divers

Appel

75 présents sur 95 membres élus.

Excusés : François Bercher - Christophe Berner - Jörg Brunnschweiler - Willy Bühlmann - Jacques Devenoge - Bernard Gavin - Gérald Gay - Daniel Krähenbuehl - Roger Lambert - Michel Leupin - Natalio Magalhaes - Pierre-André Oberson - Aloïs Raemy - René Rohner - Denis Schyrr - Richard Sendra - Elisabeth Studzinski - Claudia Sudan - Bruno Surian

Absents : Jürg Zbinden

En ouverture de séance, Mme la Présidente invite le Conseil à débattre et écouter, à partager, convaincre et décider, et propose une citation du chanteur belge Julos Beaucarne : *“Ton Christ est juif, ta pizza est italienne, ton café est brésilien, ta voiture est japonaise, ton écriture est latine, tes vacances sont turques, tes chiffres sont arabes... et tu reproches à ton voisin d’être étranger !”*.

Ordre du jour

L’ordre du jour n’appelant pas de commentaires, il est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 février 2005

La parole n’étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 2 février 2005 est adopté à une très large majorité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme M. de Lattre-Wiesel, présidente, présente les condoléances du Conseil à notre collègue Marianne Adank, qui vient de perdre sa belle-mère il y a quelques jours, et la prie de recevoir nos amicaux messages de soutien dans ces moments de peine.

Elle donne ensuite connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de Mme Bernasconi, habitante de notre commune et propriétaire de chien, suggérant que les distributeurs de sachets pour ramasser les déjections canines soient plus abondants, que l’obligation de ce ramassage soit signalée, que l’herbe soit régulièrement fauchée et débarrassée de ses nombreux détritiques, spécialement sur le terrain de La Faraz. De plus, elle trouve illogique l’interdiction faite aux chiens de circuler sur les pelouses, même tenus en laisse, alors que leurs maîtres y ont accès. Ce courrier a été transmis à la Municipalité.
- Lettre de Mme S. Clément Stocker, candidate à la naturalisation, qui regrette de ne pouvoir assister à la séance de ce soir. Ayant récemment obtenu une charge d’enseignement en tant que remplaçante, l’aller-retour Kloten-La Tour-de-Peilz en une soirée est difficile, raison pour laquelle elle nous prie d’excuser son absence.
- Lettre du 8 février 2005 de M. L. Gueissbühler annonçant sa démission du Conseil communal pour raisons professionnelles. Il sera procédé à son remplacement sous point 4 de l’ordre du jour.
- Rappel de la date de votations cantonales fixée au dimanche 17 avril prochain.
- Concernant la sortie du Conseil du 24 septembre 2005, 46 inscriptions ont été enregistrées à ce jour. Pour des raisons de sécurité interne, un quota de 50 personnes a été imposé par le service des visites du CERN. Mme la Présidente devra donc tenir compte de la date de réception des inscriptions qui pourraient encore lui parvenir.
- Ouverture début avril d’une permanence juridique Jet Services Riviera, destinée aux jeunes de 14 à 25 ans du district, à l’initiative du Service Animation Jeunesse de Vevey et du Centre social protestant, dans les locaux du Ginkgo, villa des Temps Modernes, rue des Deux-Gares à Vevey. Cette permanence, gratuite et confidentielle, propose un accès aux droits et lois pour les jeunes, et sera assurée en tandem par un(e) juriste et un(e) travailleur(se) social(e).
- Rappel aux différents présidents de sections et de groupes qui n’ont pas encore fait parvenir au Greffe municipal les photos des conseillères et conseillers dernièrement assermentés de bien vouloir s’en acquitter rapidement afin de compléter le trombinoscope communal.

- Enfin, en cas de démission d'un conseiller, Mme la Présidente prie les présidents de groupes et de sections de bien vouloir avoir la courtoisie d'informer le président du Conseil, en même temps que le Greffe, du nom de leur candidat.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Pascal Mason**, né le 23 avril 1965 et domicilié à la route de Chailly 42, en remplacement de M. Laurent Gueisbuhler, membre du groupe libéral, démissionnaire

4. Dépôt et développement de motions et d'interpellations

4.1 Motion de M. J.-Y. Schmidhauser intitulée "Sécurité routière au pavillon scolaire de Vassin : presque un jeu d'enfant !"

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle qu'un certain nombre de conseillers avaient souhaité que soit respectée, dans la mesure du possible, une certaine procédure dans le cadre du dépôt de motion, procédure impliquant notamment le fait que le dépôt soit annoncé lors du Conseil précédant celui au cours duquel la motion est développée.

Soucieux de respecter ces usages, il annonce donc le développement, lors de la prochaine séance, d'une motion, qui se voudra non contraignante, invitant la Municipalité à réexaminer la cohabitation des piétons et des voitures devant le pavillon scolaire de Vassin, vu les dangers réels encourus par nos chères têtes blondes, et liés en particulier à la disposition actuelle des places de parc devant le pavillon. Les motionnaires s'engagent à faire parvenir préalablement à chaque conseiller, si possible avec la documentation habituelle, le texte de cette motion, afin que chacun puisse en disposer lors des séances de groupes. Pour le cas où certains s'intéresseraient à cette réflexion et au dépôt de cette motion, il les invite à le lui faire savoir à la fin de la présente séance. Ils seront très volontiers, s'ils le souhaitent, associés à cette démarche.

La parole n'est pas demandée.

4.2 Interpellation de M. F. Glauser au sujet de la position de la Municipalité sur l'accord général sur le commerce des services (AGCS)

M. F. Glauser développe cette interpellation dont le texte est le suivant :

Dans le cadre des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce, il est un domaine qui touche directement les collectivités locales. Je veux parler de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui a pour but d'ouvrir l'accès de toutes les activités de service, y compris les services publics tels que la distribution de l'eau, la santé ou l'éducation, au secteur privé. Cet accord donnerait ainsi la possibilité à des entreprises multinationales de remettre en cause la prérogative des cantons et des communes dans les domaines précités. Certaines communes de notre canton ont déjà réagi en adoptant des résolutions et en se déclarant symboliquement «hors zone AGCS», à l'exemple de Romainmôtier ou plus près de nous, de Corsier. Il faut savoir que ces négociations sont menées dans la plus totale opacité, sans que les cantons et les communes n'y soient associées. Où est la démocratie dans tout ceci ? En surfant sur internet, je me suis rendu compte que ce débat dépassait largement le traditionnel clivage gauche-droite puisque des personnalités de toute tendance politique se sentent concernées par cette libéralisation des services. Récemment, toutes les municipalités du canton de Vaud ont reçu un dossier préparé par l'organisation altermondialiste «Attac» afin de les sensibiliser sur ces négociations. Je m'attendais dès lors à recevoir une information de notre municipalité à ce propos. Je n'ai malheureusement rien trouvé dans l'enveloppe de notre séance de ce soir, ce que je déplore. Je me suis donc mis en quête de renseignements complémentaires, bénéficiant d'une source, si vous me permettez l'expression, d'information précieuse puisque mon frère est municipal à Corsier. C'est ainsi que j'ai appris que la Conférence des syndicats du district devait aborder ce sujet et que l'Union des communes vaudoises avait mis sur pied une conférence à l'intention de ses membres, à laquelle était convié un des négociateurs de la Confédération en charge de ce dossier.

Bien que les autorités fédérales se défendent de vouloir privatiser un secteur sensible comme l'eau, il faut savoir que l'EPFL a été chargée de mener une étude qui a pour but d'explorer les possibilités d'ouverture au capital du secteur eau, ceci dans le cadre d'un programme européen baptisé « Euromarket ». Un récent article du quotidien « 24 Heures » en faisait état. Il est assez piquant de relever que le négociateur invité par l'UCV semblait tout ignorer de cette étude de l'EPFL. Notre gouvernement fédéral tiendrait-il un double langage ? Trouvant que ce sujet est suffisamment

important pour que notre conseil soit objectivement informé, je demande à notre Municipalité de nous éclairer sur les points suivants :

- Y a-t-il eu un débat au sein de notre exécutif sur cette question et si oui, quelle position a-t-il adoptée face à cette problématique ?
- Les communes de notre district envisagent-elles une prise de position concertée ?

Je remercie notre Municipalité de bien vouloir répondre à ces questions. J'espère également avoir suscité votre intérêt par mon intervention et je vous invite à consulter le site internet de la Commune de Romainmôtier qui a constitué un dossier très complet sur cet accord.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est pas demandée.

5. **Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 1/2005 relatif à une demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Sophie Anne Clément Stocker)**

Rapporteur : M. Marc-Antoine Horisberger

La parole n'est pas demandée.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 1/2005

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que l'intéressée obtienne un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. **Mme Sophie Anne Clément Stocker, ressortissante de Belgique et des Etats-Unis, ainsi qu'à ses fils Nicolas August Stocker et Matthieu Leo Stocker.**

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

6. **Préavis municipaux et éventuellement rapports**

- 6.1 Préavis municipal no 3/2005 relatif à cinq demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Cindy Fiore, M. Robert Mirafiore, M. Ljubisa Mandic et son épouse Mme Milostiva Mandic ainsi que leurs deux enfants, M. Manuel Da Encarnação Dos Santos et son épouse Mme Angelina Gaspar Martins Dos Santos, Mlle Anne Charlotte Kenaghan)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission permanente de naturalisation.

- 6.2 Préavis municipal no 4/2005 concernant la demande de crédit de fr. 137'000.-- en vue de la rédaction finale du Plan général d'affectation (PGA) communal et de son règlement, ainsi que de la réalisation des mesures d'appui et d'accompagnement s'y rapportant

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Lib	Alain Grangier
<u>Membres</u> :	Soc	Christiane Rithener - Jean-Yves Schmidhauser - Michel Bloch
	Rad	Alex Wagner - Patrice Wenger
	Lib	Olivier Monney
	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
	UDC	Marc-Antoine Horisberger

6.3 Préavis municipal no 5/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement du carrefour avenue du Clos-d'Aubonne - avenue Edouard-Muller

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Rad	Kurt Egli
<u>Membres</u> :	Soc	Michel Culand - Robert Rithener - Jacques Vallotton
	Rad	Patric Berger
	Lib	José Espinosa - Cédric Urech
	PDC/Ind.	Fernand Bourqui
	UDC	Jean-Pierre Grin

6.4 Préavis municipal no 6/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF, comprenant la construction d'un giratoire au carrefour avenue des Baumes - avenue de Traménaz et la construction d'un trottoir, côté Est, entre l'avenue des Mousquetaires et l'avenue de Traménaz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Bruno Surian
<u>Membres</u> :	Soc	Michel Culand - Jean-Yves Schmidhauser - Jacques Vallotton
	Rad	Harry Seiffert - Patric Berger
	Lib	José Espinosa - Cédric Urech
	UDC	Marc-Antoine Horisberger

6.5 Préavis municipal no 7/2005 concernant la réponse à la motion de M. Gilbert Vernez "Jardins à portée de tous"

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Yves Belet
<u>Membres</u> :	Soc	Gilbert Vernez - Marianne Keller - Michel Baiutti
	Rad	Jacqueline De Quattro - Patric Berger
	Lib	Anna Tobler - Denis Schyrr
	PDC/Ind.	Valérie Glauser

7. Rapports

7.1 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 29/2004 relatif à la demande de crédit pour l'élargissement du chemin de l'Auverney et la création d'un trottoir

Rapporteur : M. Kurt Egli

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une large majorité (deux avis contraires et cinq abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 29/2004

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner ce projet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'approuver l'élargissement du chemin de l'Auverney et la création d'un trottoir
2. D'accorder à cet effet un crédit de fr. 147'000.-- à passer par le débit du compte no 9141.029.00 "Elargissement du chemin de l'Auverney"

3. D'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de la façon suivante :
 1. Pour la partie concernant l'évacuation des eaux, fr. 55'000.-- par le débit du compte no 9280.002.00 "Evacuation des eaux"
 2. Pour la partie routière, fr. 92'000.-- sur une période de 10 ans
 4. D'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 147'000.--
- 7.2 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 2/2005 relatif à une demande de crédit pour le changement des vitrages de la piscine du complexe sportif des Mousquetaires

Rapporteur : M. Jean-Yves Schmidhauser

M. J.-Y. Schmidhauser, absent lors de la dernière séance, a lu dans la presse régionale que certains conseillers étaient habités du fantasme du "socialiste qui s'excuse". S'il ne voit pour sa part aucun lien entre être socialiste et s'excuser, il est également d'avis que toute personne, de gauche comme de droite, doit présenter ses excuses lorsque son comportement, ses dires ou ses écrits ne sont pas adéquats.

Et chose ordonnée commençant par soi-même, il souhaite présenter à Mme la Présidente ses excuses pour la rédaction du rapport de la commission chargée d'examiner ce préavis, non pas en sa qualité de socialiste (il n'a pas à en rougir), mais plutôt en sa qualité de président-rapporteur. Il n'a certes pas failli de déposer le rapport signé dans le délai imparti à cet effet et espère avoir fidèlement reproduit les échanges fort intéressants qui ont eu lieu lors de cette commission.

Son erreur est en fait beaucoup plus grave. D'aucuns auront certainement constaté, à la lecture attentive de ce rapport, la présence d'une irrégularité aux conséquences fâcheuses consistant à saluer la présidente en tête de ce rapport par un trop habituel "Monsieur le Président" ! Certes, il pourrait invoquer pour sa défense la rapidité avec laquelle ce rapport a dû être rédigé vu les délais imposés par nos programmes chargés et l'imminence des relâches scolaires, ou le fait qu'à l'époque de sa rédaction, il n'avait pas encore eu le plaisir d'assister à une séance du Conseil sous l'autorité de notre présidente et n'avait connu jusque-là qu'une réalité beaucoup plus masculine. Il pourrait enfin invoquer la dangerosité de l'usage toujours plus intempestif des moyens informatiques qui nous fait de temps en temps oublier de relire l'essentiel.

En réalité il n'a pas d'autre explication que celle que l'inattention dont il a pris conscience trop tardivement pour pouvoir éviter une rédemption publique, et cela certainement pour le grand plaisir de ceux qui apprécient les excuses, en particulier lorsqu'elles viennent de la gauche de l'hémicycle. Il prie donc Mme la Présidente d'accepter ses excuses tout en invitant l'assemblée à appuyer les conclusions de ce rapport qui, pour le surplus, est l'expression d'une belle unanimité.

Mme la Présidente le remercie et propose de couper la poire en deux en biffant uniquement "Monsieur", "Madame le Président" lui convenant tout à fait.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 2/2005

Où le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de changement des vitrages de la piscine du complexe des Mousquetaires
2. D'accorder à cet effet un crédit de fr. 190'000.-- à prélever par le débit du compte no 9143.018.00 "Complexe des Mousquetaires - Vitrages"
3. D'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de fr. 190'000.-- sur une période de 5 ans, soit fr. 38'000.-- par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux
4. D'autoriser la Municipalité à financer ce projet par la trésorerie courante

8. Communications de la Municipalité

- Communication no 8/2005 sur les dépenses imprévisibles et exceptionnelles
- Communication no 9/2005 concernant le Château de La Tour-de-Peilz - rénovation de l'escalier en bois extérieur - création d'un escalier métallique dans la tour Est
- Communication no 10/2005 relative au dépôt du CVVT et WC publics - Place de la Poteylaz - La Tour-de-Peilz
- Communication no 11/2005 concernant le retrait du Plan partiel d'affectation "Les Deux Collines"

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. F. Grognoz, municipal, annonce une correction concernant la communication no 8/2005 sur les dépenses imprévisibles et exceptionnelles. La Municipalité avait accordé un crédit de fr. 20'000.-- pour subvenir au déficit du festival du jeu "Jouez La Tour". Or, ce déficit ne s'élève finalement qu'à fr. 9'000.-- et sera couvert par le compte "Dépenses casuelles". Le crédit de fr. 20'000.-- ne sera donc pas utilisé.

Mme N. Rimella, municipale, indique que M. Olivier Ansermet, directeur des écoles secondaires, prendra sa retraite à la fin du mois de juillet prochain. C'est une page importante qui se tourne pour nombre d'élèves de La Tour-de-Peilz, St-Légier et Blonay. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a fait appel à M. François Delessert, directeur à mi-temps des écoles secondaires de Prilly depuis 1991 et directeur pédagogique de l'Office des écoles en santé. Son entrée en fonction est prévue pour le 1er août prochain. La Municipalité se dit convaincue que cette désignation répondra aux nombreuses attentes inhérentes à ce poste. Fortement engagé dans les politiques de promotion de la santé et de la prévention de par ses activités actuelles, M. F. Delessert possède une expérience riche du terrain avec lequel il a d'ailleurs souhaité renouer à temps plein. L'intéressé possède de grandes qualités et une personnalité chaleureuse, il est très apprécié à Prilly. La Municipalité est persuadée que son intégration se fera très rapidement et que les relations qu'il entretiendra tant avec les élèves qu'avec le corps enseignant, seront placées sous les meilleurs auspices. Elle se réjouit d'avoir l'occasion de nous présenter M. F. Delessert.

9. Propositions individuelles et divers

M. A. Grangier revient sur le retrait du Plan partiel d'affectation "Les Deux Collines". Il se dit particulièrement surpris que ce PPA ait été fait non seulement par la commune, mais également aux frais de celle-ci, pour répondre à un desiderata de la Société d'Art Public, soutenue non pas par le SAT, mais par les Monuments historiques. Il invite la Municipalité à lire l'opposition au projet faite par la Société d'Art Public, car il estime que les conseillères et conseillers communaux doivent être tenus au courant de cette opposition.

M. le Syndic ne peut pas lire cette opposition ce soir. Celle-ci est très développée et contient beaucoup de termes particuliers. Lors de l'enquête publique qui a eu lieu en 2003, la Société d'Art Public a estimé que les nombreuses oppositions signifiaient que le projet était mal ficelé. Elle a demandé la pose de gabarits, ce qui a été fait. Ce domaine est en zone constructible depuis que nous avons un règlement à La Tour-de-Peilz.

Au début des discussions sur les possibilités de construire sur les terrains des Deux-Collines en aval du chemin de Béranges, les Monuments historiques ont émis le désir que ces constructions soient très groupées et se concentrent sur la petite colline se trouvant à droite, du côté du chemin des Vignes, ce pour ne pas gêner la vue depuis la terrasse de La Doges. Les périmètres d'évolution, en éventail, avaient des distances de quatre mètres à un des angles amont, ce qui voulait dire qu'on aurait logiquement pu construire à cet endroit-là deux locatifs proches de quatre mètres aux angles. Dans l'ancien temps, l'économie voulait donner beaucoup de place à l'agriculture, raison pour laquelle les constructions étaient serrées. Aujourd'hui, nous vivons à une autre époque et l'on n'imagine plus la possibilité de serrer la main du voisin qui se trouve dans un autre immeuble construit tout près ! Les périmètres évolutifs se sont donc légèrement écartés, mais en respectant malgré tout cette idée d'être groupés à cet endroit-là. La critique principale est fondée sur ce fait que les périmètres, plus serrés dans les premières discussions, se soient finalement un peu élargis dans l'étude réalisée par les propriétaires et les promoteurs. Tout le reste des désirs de la Société d'Art Public ont été respectés par le plan et le règlement.

Lorsque les gabarits ont été mis en place, la Municipalité a demandé à toutes les personnes qui s'étaient opposées, une fois qu'elles avaient pu voir l'effet des gabarits sur le terrain, de s'exprimer à nouveau en maintenant ou retirant leur opposition. La majorité des personnes ont maintenu leur opposition. La Municipalité, considérant que les désirs des Monuments historiques et de la Société d'Art Public avaient été pris en compte dans des mesures normales et logiques, leur a également demandé, au mois de novembre de

l'année dernière, de dire s'ils maintenaient ou non leur opposition. A ce jour, la Municipalité n'a reçu ni accusé de réception, ni prise de position de la Société d'Art Public, raison pour laquelle elle a retiré ce PPA, tout en étant persuadée que celui-ci était le meilleur que l'on pouvait faire dans cette situation-là et en regrettant vivement de devoir le retirer.

M. P. Berger constate que notre pays est à la pointe de la technologie et de la communication avec des multinationales telles que Swisscom, Kudelski, Logitech, ainsi que d'autres entreprises technologiques comme Micronas ou SEZ, sans parler des entreprises étrangères implantées ici, comme Orange, Microsoft, et bien d'autres. Ces entreprises montrent que la Suisse sait s'adapter à un nouvel environnement technologique. Il estime que notre commune devrait donc être à la hauteur de son temps et évoluer d'une façon dynamique et efficace, raison pour laquelle il émet le vœu que la Municipalité étudie la possibilité d'installer et mettre gratuitement à disposition des citoyens un réseau Wireless Fidelity (WiFi) avec accès à Internet allant de la cour du collège des Mousquetaires à la cour des Marronniers, jusqu'à la Place du Temple ainsi qu'au port.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21 h 06.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

M. de Lattre-Wiesel

C. Dind